

URBANISME

Dénomination de la place Jean Ferrat

EXPOSE DES MOTIFS

Le 11 avril 2010, la nouvelle porte d'Ivry a été inaugurée.

Cette entrée à la fois de ville et de département a fait l'objet d'un réaménagement conjoint entre la Ville et le Conseil Général du Val-de-Marne, marquant ainsi l'aboutissement d'une volonté d'améliorer et de sécuriser les déplacements de tous les usagers, en favorisant les piétons et les circulations douces.

Sur le nouvel espace public, les piétons trouvent naturellement leur place, également le marché qui s'y déroule les mercredi et dimanche.

Afin de rendre hommage à l'artiste poète Jean Ferrat, décédé le 13 mars 2010, une inauguration s'est déroulée le 17 juin 2011, en présence de Colette Ferrat, sa femme, au cours de laquelle le nom de place Jean Ferrat a été donné à ce nouvel espace public, dans ce quartier où il séjournait lors de ses venues en Ile-de-France.

Il convient donc pour effectuer une mise à jour de tous les supports (plans, plaques de rue...) de prendre une délibération validant officiellement cette dénomination.

P.J. : plan.

URBANISME

Dénomination de la place Jean Ferrat

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant que le réaménagement de la porte d'Ivry, réalisé conjointement entre la Ville et le Conseil Général du Val-de-Marne, s'est achevé le 11 avril 2010, marquant ainsi l'aboutissement d'une volonté d'améliorer et de sécuriser les déplacements de tous les usagers, en favorisant les piétons et les circulations douces,

considérant que ces travaux ont déterminé un nouvel espace public,

considérant qu'il convient, en hommage public à la mémoire de Jean Ferrat, artiste poète décédé le 13 mars 2010, de lui donner son nom,

vu l'avis favorable de la commission d'urbanisme du 6 septembre 2011,

vu le plan ci-annexé,

DELIBERE

(par 39 voix pour et 4 abstentions)

ARTICLE UNIQUE : DECIDE de dénommer place Jean Ferrat, l'espace public aménagé à l'entrée de ville, porte d'Ivry.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 26 SEPTEMBRE 2011

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 23 SEPTEMBRE 2011